

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 1^{er} mars 2016 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière
Sont absents :	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Jacques Carpentier	conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Léveillé.

2016-03-63

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-64

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'adopter tel que
rédigé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 février 2016 et de la
séance extraordinaire du 8 février 2016;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution autorisant le renouvellement du contrat de M. Yvon Sanscartier à titre
de coordonnateur-adjoint en matière de sécurité publique et durant l'événement
du Festival western de St-Tite, pour l'année 2016;
 - 4.2 Résolution autorisant l'adhésion de la Ville de Saint-Tite au service d'animation
de Partenaires action jeunesse Mékinac (PAJM) pour la Maison des jeunes Le
Refuge;
 - 4.3 Résolution autorisant le renouvellement de l'entente avec Services Cité Propre
Inc. relative à l'écocentre pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre
2016, au coût de 3 433.33 \$ par mois plus les taxes applicables;

4.4 Résolution mandatant le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la route 153;

5. Greffé :

5.1 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 381-2016 décrétant une dépense de 228 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec benne basculante pour les besoins du Service des travaux publics;

5.2 Avis de motion du règlement numéro 382-2016 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2016;

5.3 Avis de motion du règlement numéro 385-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014;

5.4 Avis de motion règlement numéro 383-2016 décrétant un emprunt de 17 250 \$ au fonds de roulement de la Ville de Saint-Tite pour le projet de chaulage du Lac Pierre-Paul en 2016;

5.5 Résolution autorisant le maintien dans ses fonctions, de M. Jacques Carpentier, conseiller du district numéro 6;

6. Loisirs et culture
Aucun point.

7. Ressources humaines :

7.1 Résolution de rappel au travail de M. Jean-Yves Groulx à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint;

8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :

8.1 Résolution octroyant une aide financière au montant de 350 \$ aux propriétaires du chemin de l'Île au Lac Pierre-Paul suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue à l'automne 2015, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Jean Désy, responsable);

9. Urbanisme et développement du territoire :

Aucun point.

10. Gestion des eaux :

10.1 Résolution autorisant l'achat d'un corrélateur de fuite, modèle Leakfinder Rt compact, auprès de la firme Réal Huot Inc., au coût de 22 995 \$ taxes incluses;

11. Autres sujets :

11.1 Résolution accordant une aide financière de 300 \$ à la Corporation théâtrale La Corde à linge pour la présentation de la pièce «À la Clémentine», les 15, 16, 22 et 23 avril 2016;

11.2 Résolution d'appui au projet d'exposition de photographies dans le cadre du 150^e anniversaire de la confédération, organisé par Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale;

- 11.3 Résolution autorisant la tenue d'une collecte sur la voie publique par les Chevaliers de Colomb du conseil 2242 de St-Tite, le samedi 7 mai 2016 entre 9h et 15h aux intersections suivantes : route 153 et boul. St-Joseph (route 159), route du Lac Pierre-Paul et boul. St-Joseph (route 159) et boul. Royal et rue du Moulin, au profit de la Fondation Mira;
- 11.4 Résolution décrétant le mois d'avril Mois de la jonquille, en appui à la Société canadienne du cancer;
12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} février au 29 février 2016 au montant de 385 458.36 \$;
13. Correspondance;
14. Affaires nouvelles;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-65

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 février 2016 et de la séance extraordinaire du 8 février 2016 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

2016-03-66

RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE M. YVON SANS CARTIER À TITRE DE COORDONNATEUR-ADJOINT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DURANT L'ÉVÉNEMENT DU FESTIVAL WESTERN DE ST-TITE, POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a conclu, pour l'année 2015, un contrat de services professionnels avec M. Yvon Sanscartier pour le poste de coordonnateur-adjoint en matière de sécurité publique et durant l'événement du Festival Western;

ATTENDU QUE le contrat de services professionnels se terminait le 31 décembre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un nouveau contrat avec M. Sanscartier pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la conclusion d'un contrat de services professionnels avec M. Yvon Sanscartier, relativement aux tâches de

coordonnateur-adjoint en matière de sécurité publique et durant l'événement du Festival Western pour l'année 2016, moyennant des honoraires de 50\$/heure jusqu'à concurrence de 20 000 \$;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le maire Monsieur André Léveillé et la directrice générale Madame Alyne Trépanier à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite, le contrat de services professionnels, lequel se terminera le 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-67

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-TITE AU SERVICE D'ANIMATION DE PARTENAIRES ACTION JEUNESSE MÉKINAC (PAJM) POUR LA MAISON DES JEUNES LE REFUGE

ATTENDU QUE Partenaires action jeunesse Mékinac (PAJM) est un organisme sans but lucratif ayant pour mission de favoriser le développement de milieux de vie et d'environnements plus enrichissants permettant l'intégration sociale des jeunes âgés de 11 à 17 ans et ce, dans une perspective de prévention des difficultés;

ATTENDU QUE PAJM propose la mise sur pied du Service d'animation jeunesse dont le principal objectif est de soutenir les municipalités et organismes dans leur prise en charge du dossier jeunesse;

ATTENDU QUE PAJM propose aux municipalités de former une équipe composée des animateurs locaux travaillant à l'intérieur de leur Maison des jeunes ou animant des activités;

ATTENDU QUE ces animateurs seront engagés par PAJM et feront partie de son personnel;

ATTENDU QU'à la fin du mois, les municipalités seront facturées pour les heures travaillées et selon le taux horaire fixé par ces dernières;

ATTENDU QUE PAJM assumera l'animation auprès des jeunes, la formation, la supervision, l'encadrement et la coordination des animateurs;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à fournir des locaux adéquats et s'assurer du bon fonctionnement de l'équipement, du matériel et des installations physiques;

ATTENDU les nombreux avantages de la mise sur pied du service d'animation jeunesse pour la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'adhésion de la Ville au service d'animation jeunesse tel que présenté par PAJM et de nommer le maire, M. André Léveillé et la directrice générale, Mme Alyne Trépanier, signataires de l'entente de services.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-68

RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC SERVICES CITÉ PROPRE INC. RELATIVE À L'ÉCOCENTRE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2015 AU 30 NOVEMBRE 2016, AU COÛT DE 3 433.33 \$ PAR MOIS, PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE l'entente avec Service Cité Propre Inc. relative à l'écocentre a pris fin le

30 novembre 2015 et doit être renouvelée;

ATTENDU l'offre de Service Cité Propre Inc. au montant de 41 200 \$, soit 3 433.33 \$ par mois, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement de l'entente avec Service Cité Propre Inc. relative à l'écocentre, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016, au coût de 41 200 \$, soit 3 433.33 \$ par mois, plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le maire, M. André Léveillé et la directrice générale, Mme Alyne Trépanier, à signer la nouvelle entente avec Service Cité Propre Inc. ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-69

RÉSOLUTION MANDATANT LE SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE MÉKINAC POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA ROUTE 153

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite doit procéder au remplacement de la conduite d'aqueduc sur une partie de la route 153, entre la rue Notre-Dame et la route 159;

ATTENDU QU'il est nécessaire de retenir les services d'un ingénieur pour la réalisation des plans et devis et pour la surveillance des travaux;

ATTENDU la proposition du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac, datée du 18 février 2016, au coût maximal de 8 400 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate le service d'ingénierie de la MRC de Mékinac pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la route 153, au coût maximal de 8 400\$ plus les taxes applicables, le tout tel que plus amplement décrit dans la proposition datée du 18 février 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-70

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 381-2016 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 228 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION DIX (10) ROUES AVEC BENNE BASCULANTE POUR LES BESOINS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le règlement numéro 381-2016 décrétant une dépense de 228 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec benne basculante pour les besoins du Service des travaux publics devait être approuvé par les personnes habiles à voter en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QUE la procédure d'enregistrement a eu lieu le 15 février 2016;

ATTENDU QUE Me Julie Marchand, greffière, a dressé le certificat après la période d'accessibilité au registre;

ATTENDU QUE l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* oblige la greffière à déposer le certificat devant le conseil à la séance suivante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt par la greffière du certificat suite à la procédure d'enregistrement qui a eu lieu le 15 février 2016, attestant qu'aucune demande n'a été faite pour la tenue d'un scrutin référendaire et que par conséquent, le règlement numéro 381-2016 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2016 IDENTIFIANT LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX QUI AURONT LIEU À SAINT-TITE EN 2016

Madame la conseillère Danielle Cormier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 382-2016 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2016.

Ce règlement aura notamment pour objet de déterminer les événements spéciaux devant avoir lieu en 2016 sur le territoire de la Ville de Saint-Tite, le tout en vertu de la Loi concernant la Ville de Saint-Tite (projet de loi 208 privé).

MOTION

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 385-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 347-2014

Madame la conseillère Danielle Cormier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 382-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014.

Ce règlement aura notamment pour objet d'ajouter un article relatif à la tenue de production extérieure à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale, de clarifier une condition relative à un atelier artisanal, de préciser un article de la terminologie, de modifier les usages dans les zones 1-F, 3-F et 4-F, d'agrandir la zone 105-Cb, d'ajouter la sous-classe « maison mobile » à la zone 3-F et d'harmoniser le contenu du règlement de zonage avec le règlement relatif à l'administration et la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite aux fins d'y modifier notamment la section 13 portant sur les usages temporaires.

MOTION

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2016 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 17 150 \$ AU FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE SAINT-TITE POUR LE PROJET DE CHAULAGE DU LAC PIERRE-PAUL EN 2016

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 383-2016 décrétant un emprunt de 17 250 \$ au fonds de roulement de la Ville de Saint-Tite pour le projet de chaulage du Lac Pierre-Paul en 2016

2016-03-71

RÉSOLUTION AUTORISANT LE MAINTIEN DANS SES FONCTIONS, DE M. JACQUES CARPENTIER, CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 6

ATTENDU QUE M. Jacques Carpentier, conseiller municipal du district électoral numéro 6, n'a pu assister aux séances du conseil depuis le 1^{er} décembre 2015 en raison de son état de santé;

ATTENDU QUE son défaut d'assister aux séances du conseil est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle;

ATTENDU QUE son défaut d'assister ne cause aucun préjudice aux citoyens du district électoral numéro 6;

ATTENDU QUE suite à une discussion avec M. Jacques Carpentier, ce dernier a manifesté aux membres du conseil, son désir de conserver son poste de conseiller municipal;

ATTENDU QUE M. Carpentier met tous les efforts nécessaires afin de se rétablir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme s'il était tout au long reproduit;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite décrète, conformément au 3^e alinéa de l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, que n'entraîne pas la fin du mandat de M. Jacques Carpentier, conseiller du district électoral numéro 6, son défaut d'assister aux séances du conseil dû à un motif sérieux et hors de son contrôle;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que l'absence de M. Jacques Carpentier ne cause aucun préjudice aux citoyens du district électoral numéro 6.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-72

RÉSOLUTION DE RAPPEL AU TRAVAIL DE M. JEAN-YVES GROULX À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ADJOINT

ATTENDU QUE la fonction d'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement est régie par la convention collective de travail du Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) 2014-2018;

ATTENDU QUE M. Jean-Yves Groulx occupe le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint depuis cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint est un poste permanent/temps partiel;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 28.01 de la convention collective il y a lieu de procéder à son rappel au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le rappel au travail de M.

Jean-Yves Groulx à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint au sein du Service de l'urbanisme de la Ville de Saint-Tite à compter du 22 février 2016, à titre de salarié à temps partiel régulier pour un minimum de 1050 heures;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement de la rémunération horaire prévue à l'échelle salariale de la convention collective en vigueur;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Jean-Yves Groulx, inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite tous les permis et certificats relevant du Service de l'urbanisme de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-73

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 350 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN DE L'ÎLE AU LAC PIERRE-PAUL SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS DANS LEUR AVENUE À L'AUTOMNE 2015, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES AVENUES PRIVÉES (M. JEAN DÉSY, RESPONSABLE)

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide à l'entretien des avenues privées, la Ville de Saint-Tite contribue financièrement à l'entretien de ces voies carrossables dans une proportion de 50 % des coûts jusqu'à concurrence de 350 \$ par projet, sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU les frais encourus par les propriétaires du chemin de l'Île au Lac Pierre-Paul pour l'entretien de leur avenue;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires du chemin de l'Île au Lac Pierre-Paul rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 350 \$ aux propriétaires du chemin de l'Île au Lac Pierre-Paul, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Jean Désy, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2016-03-74

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'UN CORRÉLATEUR DE FUITE, MODÈLE LEAKFINDER RT COMPACT, AUPRÈS DE LA FIRME RÉAL HUOT INC., AU COÛT DE 22 995 \$ TAXES INCLUSES

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'achat d'un corrélateur de fuite pour le Service des eaux;

ATTENDU la proposition de la firme Réal Huot Inc. pour un corrélateur de fuite, modèle

Leakfinder Rt compact, au coût de 22 995 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat d'un corrélateur de fuite, modèle Leakfinder Rt compact, auprès de la firme Réal Huot Inc., au coût de 22 995 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-75

RÉSOLUTION ACCORDANT UNE AIDE FINANCIÈRE DE 300 \$ À LA CORPORATION THÉÂTRALE LA CORDE À LINGE POUR LA PRÉSENTATION DE LA PIÈCE « À LA CLÉMENTINE », LES 15, 16, 22 ET 23 AVRIL 2016

ATTENDU QUE la Corporation théâtrale La Corde à linge a déposé une demande d'aide financière pour la présentation de la pièce « À la Clémentine » les 15, 16, 22 et 23 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite verse une aide financière de 300 \$ à la Corporation théâtrale La Corde à linge.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-76

RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET D'EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES DANS LE CADRE DU 150^E ANNIVERSAIRE DE LA CONFÉDÉRATION, ORGANISÉ PAR APPARTENANCE MAURICIE SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE

ATTENDU QUE depuis plus de vingt ans, Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale organise de nombreuses activités et publie plusieurs documents mettant en valeur le patrimoine mauricien;

ATTENDU QUE cet organisme propose de réaliser un projet d'exposition de photographies dans le cadre du 150^e anniversaire de la confédération, permettant de mettre en lumière le rôle de la Mauricie dans l'histoire du Canada auprès de la population;

ATTENDU QU'il demande à la Ville de Saint-Tite de mettre à sa disposition un lieu d'exposition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite appuie le projet d'exposition de photographies dans le cadre du 150^e anniversaire de la confédération organisé par Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale, en mettant gratuitement à sa disposition un lieu d'exposition.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-77

RÉSOLUTION AUTORISANT LA TENUE D'UNE COLLECTE SUR LA VOIE PUBLIQUE PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL 2242 DE ST-TITE, LE SAMEDI 7 MAI 2016 ENTRE 9H ET 15H AUX INTERSECTIONS SUIVANTES : ROUTE 153 ET BOUL. ST-JOSEPH (ROUTE 159), ROUTE DU LAC PIERRE-PAUL ET BOUL. ST-JOSEPH (ROUTE 159) ET BOUL. ROYAL ET RUE DU MOULIN, AU PROFIT DE LA FONDATION MIRA

ATTENDU que la Fondation Mira, a pris contact avec l'organisme des Chevaliers de Colomb du conseil 2242 visant à obtenir sa collaboration dans le cadre des activités de sa campagne de financement de l'année 2016;

ATTENDU que dans le but de recueillir les fonds, l'organisme humanitaire des Chevaliers de Colomb est disposé à utiliser son personnel bénévole pour solliciter la population à différents emplacements stratégiques sur le territoire;

ATTENDU que cette cueillette sera sous la gouverne de Monsieur Pierre-André Trahan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'organisme humanitaire des Chevaliers de Colomb du conseil 2242, à tenir une collecte sur la voie publique, le samedi 7 mai 2016 entre 9h et 15h aux intersections suivantes : route 153 et boul. St-Joseph (route 159), route du Lac Pierre-Paul et boul. St-Joseph (route 159) et Boul. Royal et rue du Moulin. En cas de pluie, l'activité serait reportée au samedi 14 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-78

RÉSOLUTION DÉCRÉTANT LE MOIS D'AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE, EN APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,

appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu :

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

2016-03-79

RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 29 FÉVRIER 2016 AU MONTANT DE 385 458.36 \$

ATTENDU QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1^{er} au 29 février 2016, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 385 458.36 \$ sont disponibles en date du 1^{er} mars 2016.

Alyne Trépanier,
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE des comptes au montant de trois cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent cinquante-huit dollars et trente-six cents (385 458.36 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-03-80

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu que la séance soit levée à 20 heures 45.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire